

Commune de SALLES-CURAN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Janvier 2022

Présents : Maurice COMBETTES, Geneviève BANNES, Francis LACAZE, Monique VAYSSE, Vincent GAUBERT, Valérie BRU, André ROUX, Thierry CARCENAC, Mariya DAURES, Serge FABRE, Colette ROLLAND-MOLINIER

Absents : Alexis CANITROT a donné pouvoir à Maurice COMBETTES, Francette DOUZIECH a donné pouvoir à Monique VAYSSE, Corinne LABIT a donné pouvoir à Colette ROLLAND-MOLINIER, Claire ALRIC (excusée)

Ordre du jour :

- **Rénovation énergétique de la salle des fêtes : avenant au lot faux plafonds**
- **Secteur de la Fourniserie : Enfouissement réseaux secs et réalisation d'une tranche d'assainissement séparatif**
- **Réalisation d'un prêt**
- **Questions diverses**

Il a été proposé d'ajouter à l'ordre du jour : Aménagement bourg-centre 2^{ème} tranche – Demande de DETR 2022 (compte tenu de la réception du dossier jeudi 20 janvier)

Le Procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Rénovation énergétique de la salle des fêtes : avenant au lot faux plafonds

Exposé : Le lot faux plafonds ne comprenait que l'abaissement des plafonds. Il apparaît indispensable de réaliser une isolation acoustique verticale qui viendra de positionner sur la zone verticale floquée (flocage minéral confirmé par analyse suite à la visite de l'inspection du travail – absence d'amiante) qui s'effrite. Cet habillage se ferait en panneau organic pour améliorer l'esthétique.

Le coût de ces travaux supplémentaires est de 22 091.10 € HT

Pour mémoire le lot Faux plafonds s'élevait à 55 006.75 € et le marché total à 452 305.65 € HT

Les financements obtenus sont les suivants :

- Etat DSIL (Plan de Relance) 242 278.00
- Département 100 000.00
- Région 50 000.00
- Autofinancement 60 027.65 auquel il faut rajouter les 22 091.10 de l'avenant

Il est précisé que les travaux devraient être terminés fin février, si tout avance normalement. Le ravalement de façade va débiter, les échafaudages sont en cours de pose.

Des questions sont posées quant au chauffage. Il s'agit d'une chaudière à gaz (bio gaz) qui chauffera comme actuellement : la salle des fêtes, le centre de secours et la maison de santé. La chaudière sera changée cet été pour ne pas perturber les services. La température pourra être réglée à distance, sans intervention des utilisateurs.

L'éclairage sera à leds.

L'économie annuelle est évaluée à 14 000 € (chauffage + électricité)

Délibération : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'avancement du lot « Faux plafonds » fait apparaître la nécessité de compléter le lot par une isolation acoustique verticale qui viendrait se positionner sur la zone verticale de flochage qui s'effrite.

Les travaux supplémentaires sont estimés à 22 091.10 € HT.

Le marché initial du lot « faux plafonds » s'élevait à 55 006.75 € HT avec l'avenant il serait porté à 77 097.85 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la réalisation des travaux supplémentaires
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'avenant à intervenir avec l'entreprise BOISSONNADE pour un montant de 22 091.10 € HT portant le marché à un montant de 77 097.85 € HT.

Délibération approuvée par 11 voix - 3 abstentions

Secteur de la Fourniserie : Enfouissement réseaux secs et réalisation d'une tranche d'assainissement séparatif

Exposé : Le SIEDA a réalisé une étude pour l'enfouissement du réseau électrique du secteur de la Fourniserie partie haute (300 mètres environ). Les travaux sont évalués à 17 943 € HT. La participation financière de la commune serait de 5 382.90 € soit 30 % du montant total.

La commune pourrait réaliser en simultané une tranche d'assainissement séparatif défectueuse sur le secteur haut de la Fourniserie sur environ 100 mètres. Le chiffrage n'a pas été réalisé. Le pluvial sera également canalisé car il abîme le chemin.

Délibération : Monsieur le Maire présente le projet d'enfouissement des réseaux secs du secteur de la Fourniserie, partie haute établi par le SIEDA. Le projet global s'élève à 17 943 € HT. La participation financière de la commune serait de 5 382.90 € soit 30 %.

Ces travaux d'enfouissement de réseaux pourraient être couplés avec des travaux d'assainissement collectif sur ce même secteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'enfouissement des réseaux secs sur le secteur de la Fourniserie partie haute et engage la commune au financement de 30 % du coût total de l'opération
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour contractualiser avec le SIEDA pour ce projet
- Donne un avis favorable pour qu'un projet soit établi pour la réalisation d'un assainissement séparatif sur le secteur de la Fourniserie partie haute.

Délibération approuvée par 11 voix – 3 Abstentions

Réalisation d'un prêt :

Exposé : Les taux d'intérêt sont très bas en ce moment (- de 1 %), aussi il serait opportun de réaliser un emprunt dans la perspective de la réalisation des réseaux de la prochaine tranche d'aménagement bourg centre et du Village des Canabières.

La durée du prêt se calque sur la durée d'amortissement des réseaux. Aussi le Crédit Agricole que nous avons consulté propose : 20 ans

Pour un prêt de 300 000 € sur 20 ans, le taux serait de 0.87 %

Le remboursement du capital pourrait être décalé de 2 ans

L'intérêt de réaliser un prêt sur le budget annexe assainissement est que à compter du 1^{er} janvier 2026 la communauté de communes aura dans ses compétences obligatoires l'assainissement collectif. Elle travaille actuellement avec le Syndicat de l'Eau et le Syndicat Bassin versant du Viaur à cette intégration dans ses compétences dans le cadre d'un projet de suivi du cycle de l'eau.

L'ensemble de l'actif et du passif (emprunts) seront repris par la Communauté de Communes.

Délibération : Vu le budget de la commune de SALLES-CURAN, voté et approuvé par le conseil municipal le 12/04/2021 et visé par l'autorité administrative le 13/04/2021

Après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} : La commune de SALLES-CURAN contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Réalisation de réseaux d'assainissement

Montant : 300 000 €

Durée de l'amortissement : 20 ans.

Taux : 0.87 % fixe

Périodicité : annuités à échéance constante avec différé d'amortissement du capital de 24 mois

Frais de dossier : 600 €

ARTICLE 3 : La commune de SALLES-CURAN s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de SALLES-CURAN s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Délibération approuvée par 14 voix

Aménagement bourg-centre 2^{ème} tranche – Demande de DETR 2022

Exposé : Les dossiers de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sont à déposer pour le 2 février. L'architecte nous a remis le dossier

Une tranche de 923 000 € est proposée elle concernera les La Place de l'École, la Nouvelle voie d'accès (vers la Place de la Charmille), le Square et la Place St Géraud (reprise partielle de travaux non réalisés sur la 1^{ère} tranche)

Elle pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat de 230 750 € (25 %) Du Département de 125 000 € et de la Région pour 125 000 €

L'autofinancement communal serait de 442 250 €

Une consultation pour l'ensemble des plantations à réaliser sur le périmètre d'aménagement sera lancée avec option pour l'entretien. Globalement cette prestation est évaluée à 50 000 €.

Une autre consultation sera réalisée sur le lot ferronnerie qui est évalué à 35 000 €.

Ces prestations seraient réalisées dans le cadre de marchés à bon de commande pour les rendre plus accessibles aux prestataires locaux.

Le marché global concernant la 2^{ème} tranche de travaux ne peut pas faire l'objet de commandes partielles par bon de commande, au regard de son montant et de la réglementation en vigueur.

Il est précisé que les travaux seront réalisés en dehors de la saison touristique pour ne pas gêner.

Délibération : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une deuxième tranche d'aménagement Bourg-centre sur les exercices 2022-2023 pour un montant global HT de 923 000 € qui comprendra l'aménagement de la Place de l'École, la Nouvelle voie d'accès, le Square Eugène Viala et la Place St Géraud.

Il propose de solliciter des aides financières à l'Etat dans le cadre de la DETR 2022, au Département et à la Région selon le plan de financement suivant :

- Etat DETR	25 %	230 750.00
- Département		125 000.00
- Région		125 000.00
- Autofinancement		442 250.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'aménagement Bourg-Centre 2^{ème} tranche présenté
- Approuve le Plan de financement proposé
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter les aides financières précitées auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR pour un montant de 230 750 €, auprès du Département pour un montant de 125 000 € et auprès de la Région pour un montant de 125 000 €.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer le marché correspondant à cette 2^{ème} tranche de travaux.

Délibération approuvée par 11 voix – 3 Abstentions

Questions diverses :

- Marché de producteurs : Une réunion a été organisée par la commission Animations à laquelle étaient invités les Fermiers de l'Aveyron (organisateur des 3 marchés de producteurs de l'été 2021) et les campings (2 étaient présents). Valérie BRU se fait le porte parole des Fermiers de l'Aveyron et indique que sur 3 marchés, seul un a eu une fréquentation satisfaisante. Se pose la question de continuer ou non ces marchés et dans quelles conditions.

Les campings ont indiqué que le jeudi ils organisaient des animations en interne et qu'il n'était donc pas souhaitable de retenir ce jour pour les marchés.

La commission propose que le marché de producteur soit organisé le mardi soir, en même temps que le marché traditionnel mais sur un site différent, car le marché de producteur propose de la restauration sur place. Se pose le problème du stationnement.

Les campings semblent organiser des animations quasiment tous les jours pour garder leurs clients sur place, mais les touristes sont très demandeurs de marchés de producteurs.

Valérie BRU précise que le marché fermier répond à une charte et qu'ils ne peuvent pas se mélanger avec les revendeurs. Thierry CARCENAC abonde dans ce sens.

La proposition du vendredi est faite, compte tenu qu'il s'agit du dernier jour du séjour, ce qui peut présenter une opportunité.

Valérie BRU indique que l'assemblée générale des Fermiers de l'Aveyron a lieu lundi 24.01, elle fera des propositions et verra si les producteurs veulent revenir ou non.

Monique VAYSSE évoque l'animation des marchés Fermiers et la prise en charge du coût.

Les marchés des Fermiers de l'Aveyron ne paient pas de droit de place, il est donc proposé qu'ils prennent en charge l'animation.

Le Maire propose que le sujet soit retravaillé avec la commission animation si les Fermiers de l'Aveyron décident de revenir.

Mariya DAURES évoque la promotion du marché, avec la nécessité de la renforcer.

Colette ROLLAND MOLINIER dit que 3 marchés par semaine c'est beaucoup. Qu'il faut peut être remplacer le marché du mardi par celui du jeudi. Geneviève BANNES et Thierry CARCENAC répondent que ce sont des marchés totalement différents.

Valérie BRU précise que les touristes sont demandeurs de produits issus de la production directe.

En conclusion Valérie BRU voit avec les Fermiers de l'Aveyron qui est susceptible de participer, sachant que plus les marchés seront fournis, plus ils seront intéressants.

Elle évoque la demande des campings présents de mettre en place des navettes

Ce dispositif est difficile en mettre en place, la commune n'ayant pas de compétence transport.

- Fermeture de la Trésorerie de Pont-de-Salars : La trésorerie est fermée depuis le 31.12.2021. Nous dépendons maintenant du Centre de Gestion Comptable d'Espalion.
- Autorisation de stationnement de taxis : après avis de la commission départementale des professions réglementées, il a été attribué une autorisation de stationnement pour un troisième taxi à M. Jean-Simon ALARY.
- Demande de location : la supérette Au Temps d'Antan souhaite louer une partie du sous-sol du bâtiment qu'ils occupent. Cependant un litige est en cours entre la supérette et l'ancien locataire au sujet d'une chambre froide dont la condensation a fait des dégâts sur du matériel situé au sous-sol. L'avocat mandaté par notre compagnie d'assurance et rencontré récemment nous conseille de ne pas louer ce local tant que le litige ne sera pas réglé.
- M.J.C. : demande de locaux propres à leur association présentée par Mariya DAURES .
Elle indique que les réunions ont souvent lieu chez les particuliers. Monsieur le Maire précise que les salles communales sont mises à disposition des associations. Monique VAYSSE propose la salle de la Poste actuellement occupée par la Bibliothèque. Le Maire précise que des travaux doivent au préalable être envisagés pour réaliser un accès direct aux locaux. Aujourd'hui il faut passer par l'agence postale pour y accéder. Une réflexion sera menée.
- Emploi adjoint technique : l'embauche n'est pas finalisée. Les candidats seront prochainement reçus.
- Pompiers : Mariya DAURES demande l'avancement du dossier. Le Maire répond que les instances départementales ont pris en compte le problème et comptent y apporter des solutions d'ici fin mai avec la présence d'un pompier professionnel qui aurait la responsabilité de plusieurs centres de secours.
- Commissions communales : Monique VAYSSE demande leur mise à jour.

Ont signés :

COMBETTES Maurice		ROUX André	
VAYSSE Monique		DOUZIECH Francette	Pouvoir à VAYSSE Monique
CANITROT Alexis		CARCENAC Thierry	
BRU Valérie		DAURES Mariya	
GAUBERT Vincent		LABIT Corinne	Pouvoir à Colette ROLLANC-MONILIER
ALRIC Claire		FABRE Serge	
BANNES Geneviève		ROLLAND-MOLINIER Colette	
LACAZE Francis			